



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
24 août 2017
Français
Original : Anglais, espagnol et français
Anglais, espagnol et français seulement

Conférence des Parties

Treizième session

Ordos (Chine), 6–16 septembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Débat spécial

Note sur le débat spécial tenu à la treizième session de la Conférence des Parties

Note du secrétariat

Résumé

Lors du débat de haut niveau de la treizième session de la Conférence des Parties (COP 13), les ministres et autres chefs de délégations organiseront des discussions en séance plénière prenant la forme de trois tables rondes ministérielles et de trois séances de dialogue conformément à ce qui suit :

- (a) Table ronde 1 - La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix ;
- (b) Table ronde 2 - Sécheresse et tempêtes de sable et de poussière : systèmes d'alerte précoce et autres dispositifs ;
- (c) Table ronde 3 - La neutralité en matière de dégradation des terres : « Passer des intentions aux actes » ;
- (d) Dialogue interactif 1 : Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile) ;
- (e) Dialogue interactif 2 : Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec des élus et des représentants des pouvoirs publics locaux) ;
- (f) Dialogue interactif 3 : Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé).

Ce débat de haut niveau devrait insuffler un élan politique aux délibérations des pays Parties et dynamiser l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

GE.17-14689 (F)



* 1 7 1 4 6 8 9 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1–3	3
II. Organisation du débat de haut niveau	4–8	3
III. Table ronde 1 - La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix	9–15	4
A. Contexte.....	9–14	4
B. Question clé : Une meilleure gestion des terres est-elle porteuse de développement, de prospérité et de paix ?	15	5
IV. Table ronde 2 - Sécheresse et tempêtes de sable et de poussière : systèmes d’alerte précoce et autres dispositifs	16–30	6
A. Contexte.....	16–29	6
B. Question clé : Quels dispositifs d’alerte précoce et de protection les pays Parties à la CNULCD devraient-ils mettre en place pour se prémunir des conséquences des tempêtes de sable et de poussière, et de la sécheresse ?	30	8
V. Table ronde 3 - La neutralité en matière de dégradation des terres : « Des cibles à l’action... quelles mesures s’imposent ? ».....	31–36	9
A. Contexte.....	31–35	9
B. Question clé : Comment traduire ces cibles en actions concrètes ?	36	10
VI. Dialogue interactif 1 : Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile)	37–46	10
A. Contexte.....	37–44	10
B. Propositions des organisations de la société civile	45–46	12
VII. Dialogue interactif 2 : Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec des élus et des représentants des pouvoirs publics locaux)	47–58	12
A. Contexte.....	47–56	12
B. Propositions des pouvoirs publics locaux	57–58	14
VIII. Dialogue interactif 3 : Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé).....	59–63	15
A. Contexte.....	59–61	15
B. Propositions du secteur privé	62–63	16
IX. Résultat attendu	64	16

I. Contexte

1. Dans le cadre du programme de travail de la treizième session de la Conférence des Parties (COP 13), des séances de dialogue interactif seront organisées avec les parties prenantes concernées, notamment les ministres, les organisations de la société civile, le monde de l'entreprise, la communauté scientifique ainsi que les élus et les représentants des pouvoirs publics locaux à l'occasion de la COP 13. Le débat de haut niveau de la COP 13 aura lieu les 11 et 12 septembre 2017 à Ordos (Chine).
2. Il sera organisé par le pays hôte et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Les ministres et chefs de délégation des 196 Parties à la CNULCD, de même que les parties prenantes susmentionnées, apporteront un élan politique aux délibérations des Parties et guideront comme il se doit les négociateurs.
3. Afin d'aider les délégations à préparer le débat de haut niveau, le Secrétariat a préparé en consultation avec le pays organisateur la présente note d'information, qui aborde certaines questions sur lesquelles les ministres et autres chefs de délégation seront invités à réfléchir lors de leurs délibérations.

II. Organisation du débat de haut niveau

4. Ce débat spécial de la COP 13 aura pour objectif principal de stimuler la participation des parties prenantes dans les processus de mise en œuvre de la CNULCD. Pendant ce débat, trois tables rondes ministérielles seront organisées en parallèle, suivies de trois sessions de dialogue interactif avec la société civile, des élus et des représentants des pouvoirs publics locaux et du secteur privé.
5. Chacun de ces dialogues se déroulera sous la direction de deux présidents jouissant d'un rang ministériel. Les délibérations de fond seront ouvertes par l'un d'entre eux et enrichies par les principaux conférenciers invités. Chaque table ronde ministérielle durera environ trois heures. Les modérateurs orienteront les débats et veilleront à l'utilisation à bon escient du temps imparti. Le second président récapitulera les échanges et clôturera la table ronde.
6. La cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau (lundi 11 septembre) débutera par une allocution de bienvenue du président de la COP 13, suivie d'une déclaration d'un responsable politique chinois, d'un message du Secrétaire général des Nations Unies et de la Secrétaire exécutive de la CNULCD.
7. Après la cérémonie d'ouverture, des déclarations ministérielles seront prononcées au nom de chacun des groupes régionaux et des groupes d'intérêt (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Union européenne, JUSCANZ¹, Europe centrale et orientale). Le nom des intervenants sera communiqué au Secrétariat de la CNULCD avant et dans le courant de la première semaine de la COP 13.
8. Les thèmes abordés lors des discussions des tables rondes et des séances de dialogue seront notamment les suivants :
 - (a) Table ronde 1 : La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix ;

¹ Certains pays industrialisés non membres de l'Union européenne ont formé un groupe (JUSCANZ) pour échanger autour de certains sujets. Ce groupe se composait initialement du Japon, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

- (b) Table ronde 2 : Sécheresse et tempêtes de sable et de poussière : systèmes d'alerte précoce et autres dispositifs ;
- (c) Table ronde 3 : La neutralité en matière de dégradation des terres : « Des cibles à l'action ... quelles mesures s'imposent ? » ;
- (d) Genre et droits fonciers (dialogue avec la société civile) ;
- (e) Comment les autorités locales peuvent-elles relever les défis liés à la dégradation des terres ? (dialogue avec des élus et des représentants des pouvoirs publics locaux) ;
- (f) Quels investissements le secteur privé peut-il consentir afin de contribuer à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé).

III. Table ronde 1 - La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix

A. Contexte

9. Les ressources limitées de la planète sont soumises à des pressions de plus en plus fortes. D'ici 2050, la demande mondiale de nourriture, d'eau et d'énergie devrait respectivement augmenter de près de 70, 55 et 80 %. On estime pourtant que jusqu'à 25 % des terres de la planète sont déjà détériorées du fait de pratiques d'utilisation des sols non durables, que la production alimentaire mondiale devrait croître de 12 % d'ici 2040 et que la superficie des terres cultivables disponibles devrait reculer de 8 à 20 % d'ici 2050². Ces pressions sur les ressources sont appelées à s'accroître, notamment dans les régions en plein essor démographique. Les pays en développement devraient représenter près de 97 % de la croissance démographique mondiale d'ici 2050³. Cette explosion démographique menace de ralentir les efforts de lutte contre la pauvreté, notamment dans les régions où les catastrophes écologiques, la dégradation des terres et les changements climatiques compromettent les moyens de subsistance.

10. Une stratégie pour la croissance verte et la création d'emplois liés à l'exploitation des terres pourrait contribuer à remédier aux effets néfastes de la dégradation de l'environnement en matière d'emploi ainsi qu'à ramener l'impact écologique de certains secteurs économiques clés à des niveaux soutenables. Elle inclurait des emplois protégeant ou réhabilitant l'environnement. À l'échelle de la planète, cette transition vers une économie plus verte pourrait créer en l'espace de deux décennies 15 à 60 millions d'emplois supplémentaires⁴ et sortir de la pauvreté des millions de travailleurs tout en améliorant considérablement la productivité ainsi que les niveaux de revenu des communautés rurales.

11. Faute de mesures dans ce sens, des millions de personnes pourraient se voir privées de moyens de subsistance stables et durables. L'épuisement des ressources naturelles perpétue un cycle d'inégalités sociales et politiques, notamment dans les campagnes, nourrissant un climat de frustration et de mécontentement pour les années à venir.

² Adelphi et coll. (2015) : A new climate for peace, p. 7 (avec des références supplémentaires).

³ Adelphi et coll. (2015) : A new climate for peace, p. 6 (avec des références supplémentaires).

⁴ Organisation internationale du Travail (2013) : Développement durable, travail décent et emplois verts, p.32 de la version en anglais.

12. Le manque de perspectives viables en matière de moyens de subsistance, notamment pour les jeunes ruraux, peut aggraver les ressentiments existants, notamment dans les zones où le taux de chômage est élevé⁵. Dans certaines situations de grande vulnérabilité ou lorsque les possibilités d'emploi sont rares, les jeunes peuvent sombrer dans la criminalité⁶. Comme l'indique une enquête menée auprès des habitants des États de Borno et de Kaduna au Nigéria, pays touché par la désertification, l'incidence élevée du chômage et de la pauvreté arrive au deuxième rang des facteurs qui poussent les jeunes à s'engager dans la voie de l'extrémisme violent⁷.

13. Parallèlement, on estime que 135 millions de personnes pourraient être déplacées à cause de la désertification ces prochaines décennies. Le Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît déjà que les importants mouvements de population constituent une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales, particulièrement s'il y a des tensions ethniques et sociales préexistantes. La distinction entre réfugiés économiques, écologiques et politiques est appelée à s'estomper. Autre conséquence de cet exode, des terres jadis productives deviendront stériles une fois abandonnées par les agriculteurs. Dans certains cas, ces terres et ces ressources naturelles abandonnées servent de base à l'expansion d'acteurs non étatiques. Bien souvent, elles se situent dans des zones périphériques et des territoires mal contrôlés ou mal administrés.

14. La précarité du régime foncier et l'inadéquation des systèmes d'administration foncière figurent parmi les autres facteurs alimentant les tensions à l'échelle internationale. Près de 70 %⁸ de la population mondiale ne jouissent pas de la pleine propriété de leurs terres et dépendent de régimes fonciers coutumiers et/ou autochtones de type informel ou d'accords de location. Cette précarité participe au cycle de la pauvreté et de l'insécurité dans de nombreux lieux tels que l'Angola, le Burundi, la Colombie, le Kirghizistan, la Papouasie–Nouvelle–Guinée, les zones urbaines du Pérou, le Rwanda, le Tadjikistan et l'Ouganda⁹.

B. Question clé : Une meilleure gestion des terres est-elle porteuse de développement, de prospérité et de paix ?

15. Voici quelques questions pouvant être abordées lors des délibérations :

(a) Dans quelle mesure la dégradation des terres et la sécheresse constituent-elles des éléments de nature à faire reculer le développement ?

(b) Les sociétés seront-elles en mesure de faire face aux pressions croissantes sur les terres, notamment face à l'accélération des changements climatiques, ou la dégradation des terres va-t-elle engendrer au contraire des frustrations, des migrations, une radicalisation et des conflits violents ?

(c) Une croissance verte et la création d'emplois verts décents tournés vers l'exploitation des terres qui en découlerait peuvent-elles constituer une stratégie adaptée en vue de limiter le chômage des jeunes ? Si tel est le cas, la réhabilitation des terres peut-elle

⁵ Adelphi et coll. (2015) : A new climate for peace, p. 28 (avec des références supplémentaires).

⁶ Banque mondiale (2011) : Rapport sur le développement dans le monde 2011, p.79 de la version en anglais, avec des références supplémentaires.

⁷ United States Institute of Peace (2014): Why Do Youth Join Boko Haram?, p. 5.

⁸ ONU-Habitat (2016) : Scoping and Status Study on Land and Conflict: Towards UN System-Wide Engagement at Scale, p. 22.

⁹ Agence des États-Unis pour le développement international (non daté) : Land & conflict. A toolkit for intervention, p. 3.

représenter une option viable pour limiter les flux migratoires et aider les migrants de retour ?

(d) L'amélioration des systèmes d'administration des terres et de la sécurité des droits fonciers pourrait-elle prévenir les conflits liés aux ressources essentielles ?

(e) Face aux changements climatiques, les États devront probablement mettre en place des politiques de conservation des eaux et des sols ainsi que de redistribution des ressources, et développer des systèmes d'alerte et de réponse aux catastrophes. Comment les besoins croissants de la population peuvent-ils être satisfaits de manière rentable et en s'autofinçant ?

IV. Table ronde 2 - Sécheresse et tempêtes de sable et de poussière : systèmes d'alerte précoce et autres dispositifs

A. Contexte

16. La sécheresse, de même que les tempêtes de sable et de poussière sont des phénomènes naturels. L'activité humaine, notamment lorsqu'elle dégrade les terres, aggrave leurs répercussions en termes de bilan humain et de destruction des moyens de subsistance. Ces tempêtes et ces épisodes de sécheresse sont prévisibles et appelés à se reproduire, encore et encore. L'approche habituelle, qui consiste à réagir trop tard et après coup en mettant en œuvre des interventions d'urgence, ne peut plus constituer une option viable. Loin de se limiter au relèvement, les parties doivent s'efforcer de comprendre comment elles peuvent assurer une alerte précoce et une protection.

17. En matière de réponse et de préparation aux situations d'urgence, il est préférable d'avoir recours à une approche en trois volets : i) des dispositifs d'alerte précoce qui ne se cantonnent pas à fournir des informations météorologiques et qui atteignent les communautés locales ; ii) l'amélioration de la compréhension des facteurs de risque et de vulnérabilité ; iii) l'identification d'activités d'atténuation des risques fondées sur une gestion durable et intégrée des terres et de l'eau, et faisant partie intégrante des plans de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).

Sécheresse

18. Le dernier épisode de sécheresse consécutive au phénomène El Niño est le pire de ces dernières décennies. En 2016, plus d'une vingtaine de pays et régions ont déclaré l'état d'urgence, dont 15 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, Le Salvador, l'Éthiopie, le Malawi, les Îles Marshall, les Philippines, la Somalie et le Venezuela (République bolivarienne du). L'état d'urgence a également été déclaré dans certaines zones de l'Argentine, du Kenya, du Soudan du Sud et des États-Unis d'Amérique. Si El Niño a depuis fait place à La Niña, les conséquences de la sécheresse, bien que spécifiques aux pays et aux régions, se feront sentir sur une grande partie de l'année 2017.

19. Ainsi, plus de 20 millions de personnes dans le nord du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen étaient exposées au risque de famine début 2017, année qui devrait être marquée par la plus grave crise humanitaire jamais survenue depuis la création des Nations Unies en 1945.

20. En Asie, le Sri Lanka a également été frappé début 2017 par la pire sécheresse de ces dernières décennies, qui a touché près 900 000 habitants dans neuf provinces du pays. L'épisode actuel devrait avoir une incidence catastrophique sur la production de riz. Même

si le pays bénéficiait de précipitations en début d'année, il est peu probable que le secteur agricole se rétablisse entièrement en 2017.

21. Les fortes sécheresses sont également associées à l'accroissement des migrations et des conflits liés à la diminution de la productivité des terres. La mauvaise gestion des conséquences de l'épisode prolongé de sécheresse survenu en République arabe syrienne entre 2006 et 2010 pourrait ainsi avoir chassé un million de Syriens de leurs terres.

22. Sur le plan économique, la sécheresse est la catastrophe naturelle la plus coûteuse au monde. Depuis 1980, les fortes sécheresses ont coûté plus de 100 milliards de dollars aux seuls États-Unis. Dans certaines régions du monde, le manque d'eau représenterait un coût avoisinant 6 % du produit intérieur brut (PIB).

23. Récemment, d'importantes mesures ont été prises pour atténuer l'impact des épisodes de sécheresse. En témoignent par exemple la Conférence africaine sur la sécheresse qui s'est tenue en août 2016 à Windhoek (Namibie) et qui a abouti à la proposition d'un protocole juridiquement contraignant en matière de sécheresse ; le Mémorandum du Président des États-Unis sur le développement des capacités nationales en matière de résilience face aux sécheresses prolongées (mars 2016) ; la création en Éthiopie d'une Commission nationale de gestion des risques de catastrophes (novembre 2015) et la Stratégie du Kenya pour mettre fin aux situations d'urgence liées à la sécheresse (juillet 2014).

Tempêtes de sable et de poussière

24. Chaque année, entre 500 millions et 5 milliards de tonnes de poussière sont emportés par le vent à travers le globe. Les émissions mondiales de poussière ont grimpé de 25 % depuis la fin du XIX^e siècle. Dans de nombreuses régions de l'Afrique du Nord, la production annuelle de poussière a été multipliée par dix ces 50 dernières années sous l'effet, notamment, des changements climatiques et de la modification du couvert végétal due à l'activité humaine. Selon la National Aeronautics and Space Administration (NASA), jusqu'à la moitié de la poussière présente actuellement dans l'atmosphère résulte de modifications anthropiques de l'environnement (agriculture, surpâturage et déboisement).

25. Les conséquences des tempêtes de sable et de poussière sont considérables, comme l'illustrent ces exemples :

(a) En 2009, une tempête de poussière a balayé Sydney (Australie), réduisant la visibilité à 100 mètres. Les niveaux de polluants relevés étaient 20 fois supérieurs aux niveaux les plus bas considérés comme dangereux. Au plus fort de la tempête, 75 000 tonnes de poussière par heure ont été déversées dans l'océan Pacifique. En tout, 5 millions de tonnes provenant de l'érosion de la couche superficielle des terres agricoles de l'intérieur du pays ont ainsi été déplacées. Sur place, les coûts immédiats s'élevaient selon les estimations à 4 millions de dollars.

(b) Une étude datée de 2009 indique que la multiplication des tempêtes de poussière se traduirait par une perte annuelle de 12,7 milliards de dollars de PIB dans la seule région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

26. Si les conséquences sanitaires se font ressentir à travers le monde, elles frappent de plein fouet le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, le Sahel, l'Australie, la Chine, le Mexique ainsi que le sud-ouest des États-Unis. Cette poussière chargée de substances polluantes peut être déplacée sur des centaines de kilomètres, touchant des millions de personnes en dehors de sa zone d'origine, laquelle échappe parfois aux dégâts les plus graves. Les populations les plus vulnérables aux maladies respiratoires et transmises par l'air sont les enfants et les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques (asthme,

maladie pulmonaire obstructive chronique, cardiopathie ischémique et allergies, par exemple) ainsi que les ouvriers travaillant à l'extérieur, tous pays confondus.

27. Pour les habitants des régions régulièrement touchées par des tempêtes de poussière, la préparation est le meilleur moyen de protéger leurs biens et leur santé. Dans les zones où l'activité humaine engendre de la poussière, la restauration et la préservation des écosystèmes ont une efficacité avérée dans la réduction du nombre de tempêtes qui ravagent les terres agricoles.

28. Dans certains pays comme la Chine, des avancées considérables ont été enregistrées en matière d'alerte précoce et d'atténuation de l'impact des tempêtes de sable et de poussière.

29. Le dialogue de haut niveau organisé lors de la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2017 sera l'occasion d'examiner plusieurs recommandations concrètes, notamment des moyens d'améliorer la coordination stratégique concernant ce phénomène au niveau mondial.

B. Question clé : Quels dispositifs d'alerte précoce et de protection les pays Parties à la CNULCD devraient-ils mettre en place pour se prémunir des conséquences des tempêtes de sable et de poussière, et de la sécheresse ?

30. Voici quelques questions pouvant être abordées lors des délibérations :

(a) Comment les systèmes d'alerte précoce peuvent-ils contribuer à l'amélioration de la résilience face aux sécheresses ?

(b) Quels enseignements peut-on tirer des épisodes d'El Niño (2015-2016) et de La Niña (2016) ?

(c) Quelles sont les lacunes des systèmes d'alerte précoce existants ? Pourquoi le délai de réaction est-il trop long ? Que faut-il améliorer ?

(d) Comment mettre en place des systèmes d'alerte précoce globaux (prévision, information et communication sur les risques et préparation aux risques) ?

(e) Un protocole juridiquement contraignant peut-il aider les pays à faire face à la sécheresse et aux tempêtes de sable et de poussière ? Quels sont les principaux éléments à prendre en compte ?

(f) Comment peut-on renforcer la participation des communautés locales ?

(g) Faut-il améliorer la coordination nationale ? Comment les pays peuvent-ils intégrer des politiques de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ou contre la sécheresse dans la mise en œuvre de stratégies de développement national et de Neutralité en matière de Dégradation des Terres ?

(h) Comment la gestion (intégrée) des terres et de l'eau peut-elle contribuer à réduire l'impact des sécheresses et des tempêtes de sable et de poussière ? Quel rôle joue-t-elle dans la réalisation des objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres ?

(i) Les phénomènes météorologiques transfrontaliers tels que les tempêtes et les sécheresses représentent-ils un problème ? Quel type de coopération et de partage des connaissances est nécessaire entre les pays ?

(j) Est-il possible d'élaborer des outils financiers (programmes d'assurance innovants et fonds d'affectation spéciale, par exemple) afin d'atténuer les effets des tempêtes de sable et de poussière et de la sécheresse ? Peut-on les rendre plus efficaces ?

(k) A-t-on besoin de davantage d'investissements du secteur privé ? Quels en sont les mécanismes ?

(l) Quel est le rôle de la coordination des politiques à l'échelle mondiale dans la lutte contre la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière (ONU-Eau, etc.) ? La CNULCD peut-elle y contribuer ?

V. Table ronde 3 - La neutralité en matière de dégradation des terres : « Des cibles à l'action ...quelles mesures s'imposent ? »

A. Contexte

31. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour ambition courageuse d'engager le monde sur une trajectoire plus durable et résiliente. Dans cette optique, l'objectif de parvenir à un monde sans dégradation des sols (objectif de développement durable ou ODD numéro 15, cible 15.3) occupe une place essentielle. En juin 2017, 110 Parties à la CNULCD s'étaient déjà engagées à traduire la cible 15.3 en cibles et en mesures spécifiques volontaires à chaque pays. Pour cela, elles devront notamment prendre des mesures propres à générer des avantages multiples et à contribuer à la réalisation de plusieurs ODD, y compris ceux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, à l'élimination de la faim (faim zéro), à l'accès à l'eau potable et à la création d'emplois décents dans le domaine de l'environnement. La CNULCD apporte aux pays un soutien pour la définition de leurs cibles de Neutralité en matière de Dégradation des Terres.

32. À la lumière des décisions prises lors de la COP 12 et des révisions prises en compte dans le nouveau projet de stratégie de la CNULCD, les parties disposent d'une feuille de route claire pour les 15 prochaines années. L'enjeu consiste à présent à poursuivre sur cette lancée.

33. Le cadre conceptuel scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres¹⁰ produit par l'Interface science-politique de la CNULCD fournit une base scientifique pour l'analyse, la mise en œuvre et le suivi de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres. Il a été conçu pour faciliter sa mise en œuvre pratique en définissant celle-ci d'un point de vue opérationnel.

34. Le Programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT)¹¹ piloté par le Mécanisme mondial de la CNULCD bénéficie du soutien de plus de 17 partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il apporte un appui à 110 pays pour la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres d'ici 2030 à travers, d'une part, la fourniture d'outils pratiques et de conseils pour la définition de cibles volontaires en matière de Neutralité en matière de Dégradation des Terres, ainsi que de données pour l'établissement des états de référence nationaux et d'autre part, l'identification de programmes et de projets transformateurs dans le domaine de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres.

¹⁰ <www2.unccd.int/publications/scientific-conceptual-framework-land-degradation-neutrality>.

¹¹ <www2.unccd.int/actions/ldn-target-setting-programme>.

35. Le processus de définition des cibles de Neutralité en matière de Dégradation des Terres offre plus particulièrement aux pays une occasion majeure d'améliorer la cohérence, la portée et la mobilisation des ressources pour leurs programmes et leurs projets en i) utilisant la Neutralité en matière de Dégradation des Terres comme un prisme pour renforcer la cohérence des politiques, mesures et engagements nationaux ; ii) passant des projets pilotes à l'application à grande échelle, ce qui implique de regrouper une multitude de petits projets parfois éparpillés et fragmentés pour pouvoir mettre en œuvre des projets transformateurs audacieux et à grande échelle en vue de réaliser les objectifs des pays en matière de Neutralité en matière de Dégradation des Terres ; iii) créant des solutions de financement mixte, qui combinent des ressources publiques et privées, nationales et internationales pour le climat et le développement en vue d'accompagner la transition vers la Neutralité en matière de Dégradation des Terres.

B. Question clé : Comment traduire ces objectifs en actions concrètes ?

36. Voici quelques questions pouvant être abordées lors des délibérations :

(a) Mobilisation de ressources : comment mobiliser un volume considérable de ressources financières pour la mise en œuvre de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ?

(b) Projets : comment concevoir un projet transformateur de Neutralité en matière de Dégradation des Terres ?

(c) Stimuler les investissements du secteur privé : comment attirer les investissements privés en faveur de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ?

VI. Dialogue interactif 1 : Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile)

A. Contexte

37. Des organisations de la société civile qui se sont penchées sur le rôle des régimes fonciers dans la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres sont parvenues à des conclusions intéressantes. La bonne gestion des ressources terrestres et la réalisation de la cible 15.3 des ODD vont nécessairement de pair avec une gestion durable des terres basée sur les droits. La sécurité foncière à long terme peut favoriser des investissements qui génèrent à leur tour des bénéfices à plus long terme. Près de 1,2 milliard de personnes vivent actuellement sur des terres sur lesquelles elles ne possèdent aucun droit foncier formel ou sans droit d'accès à la terre. Lorsque les communautés locales jouissent d'un accès garanti à ces ressources et les contrôlent, elles ont tendance à investir dans les terres, à faire un meilleur usage des ressources et à adopter des pratiques de gestion durable des terres.

38. Les droits fonciers des femmes revêtent une place essentielle. Dans une grande partie du monde en développement, le partage et l'attribution des terres s'effectuent en fonction des besoins et des rôles assignés aux hommes et aux femmes au sein de leur communauté. Ces rôles dictent les types de cultures et de bétail qu'ils exploitent ainsi que la taille et la qualité des parcelles qui leur sont allouées. Cet état de fait détermine les ressources auxquelles ils peuvent accéder, les technologies à leur disposition ainsi que l'assistance qu'ils reçoivent des pouvoirs publics.

39. Si les femmes étaient traitées sur un pied d'égalité avec les hommes, le PIB annuel mondial progresserait de 28 000 milliards de dollars soit 26 % d'ici 2025¹². Dans le seul secteur agricole, la réduction de l'inégalité entre les sexes augmenterait les rendements des exploitations tenues par des femmes de 20 à 30 % et la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4 %¹³. Dans tous les secteurs influant sur l'utilisation des sols, y compris la production d'eau et de combustible, elle pourrait se traduire par une augmentation encore plus importante de la production nationale.

40. Les droits des hommes et des femmes en matière d'utilisation, d'accès, de contrôle, de propriété ou de vente des terres sont particulièrement importants. Comme les terres servent souvent à emprunter des fonds destinés à l'investissement, il est souvent essentiel de disposer d'un titre de propriété. L'accès ou non à la propriété peut faire toute la différence en matière de prévention ou de réduction de la dégradation des terres. Dans la quasi-totalité des régions du globe, les droits fonciers des hommes sont supérieurs à ceux des femmes¹⁴. À l'échelle mondiale, 15 % des femmes ont le droit de gérer leurs terres, un chiffre qui tombe à 5 % au Moyen-Orient¹⁵. En Afrique subsaharienne, où quasiment autant de femmes que d'hommes sont agriculteurs, celles-ci ne bénéficient que du dixième des prêts accordés aux petits exploitants et de moins de 1 % du montant total des crédits consentis au secteur agricole¹⁶.

41. Les pays qui se sont engagés à parvenir à la Neutralité en matière de Dégradation des Terres peuvent prendre des mesures en vue de promouvoir et de protéger les droits sur les terres et les ressources, notamment des femmes ainsi que des personnes pauvres et vulnérables, par le biais d'institutions et d'une législation adaptées, en particulier s'agissant de droit à l'héritage.

42. Les organisations de la société civile proposent par exemple que les gouvernements adoptent des politiques qui :

(a) Confèrent aux pouvoirs locaux l'autorité nécessaire pour délivrer aux femmes des titres de propriété ;

(b) Veillent à ce que la législation nationale inclue des mécanismes visant à répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables tels que les femmes et les peuples autochtones ;

(c) Accordent sur un temps limité l'usufruit et la propriété de terres en vue de permettre la culture de jardins polyvalents par des groupes de femmes, qui pourront ainsi pourvoir aux besoins alimentaires de leur famille ;

(d) Attribuer à des femmes une partie des terres destinées à être restaurées pour qu'elles les réhabilitent conformément à la cible 15.3 des ODD et en deviennent à terme propriétaires.

43. La responsabilité que les femmes (et parfois les filles) ont de pourvoir aux besoins de leur famille les rend davantage dépendantes des ressources naturelles que les hommes¹⁷. Le consensus mondial autour des ODD et l'adoption du nouveau projet de stratégie pour

¹² McKinsey Global Institute. *The Power of Parity*. 2015.

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011*.

¹⁴ 2015, FAO. *Statistiques Genre et Foncier*.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Non daté, FAO. *Systèmes de soutien à l'agriculture*.

<www.fao.org/docrep/005/Y3969F/Y3969F00.HTM>. Version anglaise consultée le 14 décembre 2016.

¹⁷ 2009, BIRD/Banque mondiale. *Manuel sur la parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture*, p.425 de la version anglaise.

2018-2030 constituent pour les décideurs l'occasion d'agir pour l'égalité entre les sexes. Les femmes ont besoin de moyens adaptés pour prévenir la dégradation de leurs terres. C'est uniquement ainsi que la cible 15.3 des ODD pourra être atteinte, et ce de manière durable, au-delà de l'année 2030.

44. Quelques pays comme l'Éthiopie et l'Ouganda ont d'ores et déjà accompli des progrès notables concernant les droits fonciers et l'égalité entre les sexes.

B. Propositions des organisations de la société civile

45. Les organisations de la société civile proposent l'intégration dans la définition des cibles de Neutralité en matière de Dégradation des Terres d'une approche soucieuse de l'égalité des sexes en matière de droits fonciers.

46. Voici quelques questions pouvant être abordées lors des débats :

(a) Les parties vont-elles reconnaître le lien entre les droits fonciers et la dégradation des terres ?

(b) L'intégration de directives relatives au régime foncier dans les politiques nationales joue-t-elle un rôle important dans la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ? Comment procéder ?

(c) Qu'entend-on par « droits fonciers tenant compte de l'égalité des sexes » ? En existe-t-il des exemples probants ? Pourquoi ? Quelles sont les conditions essentielles pour une mise en application réussie ?

(d) Quelles sont les principales difficultés liées à la mise en œuvre de régimes fonciers soucieux de l'égalité entre les sexes ?

(e) Comment le cadre institutionnel doit-il évoluer pour y remédier ?

(f) Quel est le rôle de la société civile ?

(g) Quel lien existe-t-il entre le renforcement des capacités des femmes en matière de gestion durable des terres et la sécurité des droits fonciers ?

VII. Dialogue interactif 2 : Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec des élus et des représentants des pouvoirs publics locaux)

A. Contexte

47. L'équilibre ancestral entre ville et campagne est aujourd'hui remis en cause. Une urbanisation rapide est à l'œuvre dans le monde entier, en grande partie du fait de l'exode rural, ce qui se traduit par un étalement des villes et le développement de bidonvilles. Si les projections actuelles se vérifient, 66 % de la population mondiale vivra en ville d'ici 2050. Ce phénomène a une incidence dramatique sur l'environnement et accentue la pression sur des ressources terrestres limitées. La croissance urbaine annoncée devrait vraisemblablement entraîner la perte de certaines des terres cultivables les plus productives.

48. Si en 1990, seules 10 villes comptaient plus de 10 millions d'habitants¹⁸, elles sont 34 en 2017 et regroupent près de 12 % de la population mondiale¹⁹. Les agglomérations urbaines, qui englobent plusieurs villes ainsi que des zones suburbaines ou périurbaines, commencent à former des ensembles spatiaux continus et contigus²⁰. Depuis 2007, la population des villes dépasse celle des campagnes à l'échelle mondiale pour la première dans l'histoire²¹. Le taux d'urbanisation varie d'une région à l'autre. En 2014, il était égal ou supérieur à 80 % en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Amérique du Nord contre 73 % en Europe, 48 % en Asie et 40 % en Afrique²².

49. L'exode rural est souvent perçu comme la conséquence naturelle d'un développement régional inégal²³ et les écarts de revenus entre les habitants des villes et des campagnes, régulièrement cités comme l'une des principales motivations au départ²⁴. Ces flux migratoires sont pourtant le résultat de bien d'autres facteurs, comme l'accès à de meilleurs équipements et possibilités d'éducation²⁵, les conséquences des changements climatiques²⁶ et les catastrophes liées au climat²⁷. Il existe également des facteurs contraires qui freinent les migrations (obstacles financiers, distance, accès à l'information, absence de réseaux sociaux et limitations d'ordre politique, etc.)²⁸. Dans de nombreux pays, les migrants ruraux sont considérés comme une sous-classe. Environ 200 000 personnes migrent vers les villes chaque jour²⁹.

50. Les zones périurbaines, paysage hybride présentant à la fois des caractéristiques rurales et urbaines, font figure d'interface entre la ville et la campagne. Dans le meilleur des cas, elles assurent une transition harmonieuse entre zones rurales et zones urbaines, fournissant des services aux citoyens comme aux ruraux (aires de loisirs, marchés, centres commerciaux et/ou sites d'élimination des déchets).

51. Elles peuvent également constituer des obstacles. L'étalement urbain, qui se définit en gros comme une croissance urbaine anarchique, excessive et non maîtrisée³⁰, peut vite se transformer en bidonvilles échappant à tout contrôle et dont l'accès est interdit à ceux qui n'y vivent pas. L'urbanisation non réglementée et non planifiée, souvent exacerbée par la

¹⁸ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population. 2014. Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision de 2014 (ST/ESA/SER.A/ 352).

¹⁹ Ibid.

²⁰ d'Amour, C.B., Reitsma, F., Baiocchi, G., Barthel, S., Güneralp, B., Erb, K.-H., Haberl, H., Creutzig, F., et Seto, K.C. 2016. Future urban land expansion and implications for global croplands, Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America (PNAS), doi:10.1073/pnas.1606036114.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Todaro, M. P. 1969. A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less-Developed Countries. *American Economic Review* 59:138–148.

²⁴ Lucas, R. 2015. Internal Migration in Developing Economies: An Overview, KNOMAD Working Paper 6, mai 2015.

²⁵ Clark, W.A.V. et Maas, R. 2015. Interpreting migration through the prism of reasons to move. *Population, Space and Place*. 21: 54-67.

²⁶ Brown, O. 2008. *Migration and Climate Change*. Organisation internationale pour les migrations, Genève.

²⁷ Observatoire des situations de déplacement interne. 2016. Global Estimates 2015 : People displaced by disasters. Genève.

²⁸ Liang, Z. 2016. China's Great Migration and the Prospects of a More Integrated Society, *Annual Review of Sociology* 42:451–71.

²⁹ DNV GL AS. 2015. Global Opportunity Report 2015, DNV GL AS, Høvik, Oslo.

³⁰ Fang, Y. et Pal, A. 2016. Drivers of urban sprawl in urbanizing China – a political ecology analysis, *Environment and Urbanization*, 28, 2, doi: 10.1177/0956247816647344.

faiblesse des structures de gouvernance et le manque de coordination institutionnelle³¹, peut entraîner une dégradation des terres, une perte de biodiversité, une pollution et une contamination de l'eau, une hausse des taux de criminalité et des engorgements.

52. Dans la plupart des régions du monde, l'empreinte écologique de l'urbanisme augmente encore plus rapidement que la population urbaine³². Si celle-ci devrait avoisiner les 5 milliards en 2030 pour atteindre 6,3 milliards en 2050³³, la superficie des zones urbaines devrait quant à elle tripler sur la même période (année de référence : 2000)³⁴, progressant de 1,2 million de km²³⁵. L'imperméabilisation des sols pose problème à l'échelle de la planète : dans les villes européennes, son taux oscille entre 23 et 78 %³⁶. Considérée comme l'une des principales menaces affectant les fonctions des sols, elle concerne près de la moitié des surfaces nouvellement occupées dans l'Union européenne³⁷.

53. L'empreinte écologique des villes dépasse de loin leurs frontières en raison de leurs immenses besoins : 1) en aliments (pour nourrir sa population, un pays très urbanisé comme les Pays-Bas a besoin d'une surface quatre fois supérieure à celle dont il dispose) ; 2) en eau (la moitié des villes dont la population dépasse les 100 000 habitants sont situées dans des zones pauvres en eau et dont les sources d'eau douce se tarissent, notamment en période de sécheresse, car les réserves hydriques n'ont plus le temps de se reconstituer ; 3) en énergie (les villes consomment entre 60 et 80 % de toute l'énergie produite et sont responsables de 75 % des émissions de carbone).

54. En théorie, les villes permettent de réaliser des économies d'échelle s'agissant de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental. Si le concept de villes durables gagne aujourd'hui du terrain, les urbanistes peinent à le mettre en pratique.

55. Les villes sont confrontées à la nécessité de répondre à la demande en nourriture, en eau, en logements et en services d'une population en plein essor. Les municipalités pourraient favoriser une gestion durable des terres en s'attaquant aux facteurs anthropiques de la dégradation des terres et de la sécheresse. De même, elles pourraient contribuer de manière déterminante à la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ainsi qu'à la promotion d'une planification rurale et urbaine décloisonnée. Joueront-elles un rôle moteur dans l'établissement de liens plus harmonieux et fructueux entre villes et campagnes afin de répondre aux besoins de tous leurs habitants de manière durable ?

56. Certains pays comme l'Allemagne et la République de Corée ont accompli de grands progrès en matière d'urbanisme durable.

B. Propositions des pouvoirs publics locaux

57. Les municipalités estiment qu'elles peuvent contribuer à relever les défis liés à la dégradation des terres et proposent une plus grande collaboration.

³¹ Song, Y. et Zenou, Y. 2009. How differences in property taxes within cities affect urban sprawl, *Journal of Regional Science* 49, 801-831.

³² Ibid.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

³⁵ Seto, K.C. Güneralp, B., Hutya, L.R., 2012. Global forecasts of urban expansion to 2030 and direct impacts on biodiversity and carbon pools. *PNAS*. **109** (40).

³⁶ van Delden, H. et Vanhout, R. 2014. ET2050 — Territorial scenarios and visions for Europe. Volume 5 : Land use Trends and Scenarios.

³⁷ Agence européenne pour l'environnement. 2016. The direct and indirect impacts of EU policies on land. Agence européenne pour l'environnement, Copenhague, Danemark.
<www.eea.europa.eu/publications/impacts-of-eu-policies-on-land/at_download/file>.

58. Voici quelques questions pouvant être abordées lors des délibérations :

(a) L'ODD 11 appelle les pays à rendre leurs villes inclusives, sûres, résilientes et durables. Quelles mesures sont nécessaires pour rendre les villes durables ? La lutte contre la dégradation des terres peut-elle y contribuer ?

(b) Les villes sont les principales destinations des flux migratoires engendrés par la désertification. De quelle manière peut-on collaborer pour s'attaquer à ces problèmes ?

(c) Comment les municipalités peuvent-elles protéger les terres rurales et agricoles, les forêts ainsi que les espaces ouverts avoisinants qui agissent comme des remparts écologiques contre la dégradation des terres et les répercussions des changements climatiques ?

(d) Comment mobiliser la population dans la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres au niveau local, national et international ?

(e) Quelles mesures les autorités locales peuvent-elles prendre pour ralentir et inverser la tendance en matière de dégradation des terres et contribuer à la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ?

(f) Comment les villes peuvent-elles intégrer des politiques d'utilisation durable des terres dans leur planification ? Quels acteurs devraient être impliqués dans l'aménagement urbain au niveau local, régional et national ?

VIII. Dialogue interactif 3 : Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé)

A. Contexte

59. La productivité agricole déterminera la capacité de la planète à nourrir une population qui devrait atteindre 9 milliards en 2050 tout en préservant les environnements naturels. Les pratiques nocives pour les services écosystémiques (tels que les nutriments contenus dans les sols) limitent la fixation du carbone et dégradent la couche superficielle du sol, réduisant à terme sa fertilité et sa capacité de rétention, ce qui a une incidence économique sur les entreprises et les populations sur le long terme. Parmi les autres services écosystémiques potentiellement utiles pour l'activité des entreprises figurent la production de bois d'œuvre et de fibre de bois, la prévention des inondations, la purification des déchets, la fourniture de ressources génétiques, de plantes et d'organismes médicinaux, d'eau douce et d'énergie, la production de biomasse et l'offre de loisirs.

60. En parvenant à la Neutralité en matière de Dégradation des Terres, les entreprises peuvent favoriser la production d'aliments, améliorer l'accès des produits locaux aux marchés ainsi que les revenus des habitants des campagnes, faire avancer la parité hommes-femmes, protéger les forêts, réduire les émissions liées à l'exploitation des terres en renforçant la productivité des cultures et du bétail et avoir recours à des nouvelles technologies ainsi qu'à des approches globales en matière de gestion de l'eau et des sols. Le secteur privé peut investir, d'une part, dans la réhabilitation, jusqu'à 500 millions d'hectares de terres agricoles dégradées et abandonnées, facilitant ainsi la transition d'infrastructures classiques dites « grises » vers des infrastructures vertes, et d'autre part, dans le contrôle de chaînes d'approvisionnement gérées de manière durable. Les débouchés commerciaux résultant de cette transition vers un monde plus durable et capable de nourrir 9 milliards de personnes pourraient représenter entre 3 000 et 10 000 milliards de dollars par an en 2050.

61. Si l'on relève des exemples encourageants dans certains pays comme l'Égypte, le secteur privé peine à investir dans la Neutralité en matière de Dégradation des Terres en l'absence de politiques, d'incitations fiscales et d'encouragements de la part du secteur public. Il n'existe pas de mécanismes faciles d'accès pour les projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier. Les marchés et les infrastructures manquent dans certaines régions.

B. Propositions du secteur privé

62. Le secteur privé propose que les entreprises investissent dans la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres à condition de bénéficier de mesures incitatives et d'encouragement adaptés.

63. Voici quelques questions pouvant être abordées lors des débats :

(a) Une entreprise peut-elle être considérée comme neutre sur le plan de la dégradation des terres ? Les Parties à la CNULCD seraient-elles prêtes à reconnaître une entreprise ou une industrie qui serait parvenue à cet objectif ? Comment ces résultats peuvent-ils être mesurés et communiqués dans des rapports par les entreprises ? Une certification pourrait-elle contribuer à la réalisation de cet objectif ?

(b) Quelles sont les lacunes en matière de mesures incitatives qu'il faut combler ?

(c) Que faudrait-il pour améliorer le dynamisme du marché (infrastructures, etc.) ?

(d) À quels secteurs faut-il donner la priorité ?

(e) Qu'en est-il du secteur des services financiers (investissements, assurances et banques, etc.) ?

(f) Comment concevoir des projets susceptibles d'être financés et qui profiteraient aux entreprises ?

(g) Quels types de mécanismes et de politiques devraient être en place pour permettre la transition vers des infrastructures vertes ?

IX. Résultat attendu

64. Un résumé des conclusions des discussions des tables rondes ministérielles et des séances de dialogue interactif sera présenté par le président de la Conférence des Parties. Ce résumé sera transmis à la COP pour être examiné plus en détail en séance plénière lors de sa treizième session.
